PUBLIÉ LE 07/04/2023 - MISE À JOUR LE 07/04/2023

Acétate de cyprotérone

Substance active

Acétate de cyprotérone

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Androcur 50 mg et 100 mg

Générique(s) disponible(s)

Oui

Mesures additionnelles de réduction du risque validées par l'ANSM et diffusées par le(s) laboratoire(s) exploitant(s) le(s) médicament(s)

Les patients traités par acétate de cyprotérone présentent un risque plus important de méningiome que ceux qui n'utilisent pas ce médicament.

Des documents contenant des informations sur le risque de méningiome lié à la prise de ce traitement et le suivi à mettre en place ont été élaborés:

- Un document d'information à destination du patient contenant les informations essentielles sur le risque de méningiome associé à l'utilisation de ce médicament, ainsi que les modalités du suivi par imagerie cérébrale à effectuer en cas de traitement et la conduite à tenir si un de méningiome est diagnostiqué;
- Une attestation d'information : cette attestation informant le patient sur le risque de méningiome, doit obligatoirement être signée chaque année par le patient et son médecin prescripteur dès lors que le traitement est poursuivi au-delà d'un an et être remise au pharmacien pour toute délivrance de ce médicament.

Document d'information à destination du patient (07/04/2023)

Attestation d'information patient (07/04/2023)

Base publique du médicament

Données BDPM

Lire aussi

Pour plus d'informations, consultez le dossier thématique "Androcur et risque de méningiome"



Androcur et risque de méningiome